

COMPTE-RENDU
du COMITE TECHNIQUE
de la Cour d'Appel de Dijon du 9 novembre 2021

En préliminaire à ce comité technique, l'UNSA SJ, dans sa déclaration liminaire conjointe avec la CGT, a rappelé :

- l'état d'épuisement dans les greffes, lié aux multiples réformes et au manque de moyens récurrent,
- l'incohérence de la contractualisation des métiers de greffe, avec du personnel de moins en moins formé pour des missions techniques, à effectuer dans des délais de plus en plus contraints
- la souffrance des encadrants sur-sollicités et en nombre sous-dimensionné
- la souffrance des agents du greffe au quotidien.

-1- Sur les conditions de travail et les difficultés RH:

Les chefs de Cour ont précisé qu'ils étaient conscients des difficultés rencontrées par les agents du greffe, des problématiques d'absentéisme et de vacance des postes, du défaut d'attractivité des postes d'encadrants, le tout en période de crise sanitaire non terminée avec les conséquences engendrées par les multiples réformes et les ré-organisations qu'elles ont nécessité.

Ils rappellent que les contraintes sont fortes, en lien avec les réformes juridiques mais aussi l'informatisation, les évolutions RH, la remise en cause de notre institution souvent critiquée mais qu'ils sont profondément attachés à la qualité de vie au travail et à la préservation des agents. Ils précisent que le choix de recourir aux contractuels a été un choix ministériel et qu'ils ont appliqué les directives mais qu'ils ne doutent pas que ces emplois seront pérennisés. Ils rappellent qu'il n'est pas question d'affecter des agents contractuels en lieu et place d'agents titulaires. Leur présence permet d'aider à l'apurement des stocks (liés à la grève avocats et à la crise sanitaire), lesquels génèrent du travail supplémentaire. Le recours aux vacataires sera anticipé pour venir en soutien des juridictions.

-2- La prévention des risques professionnels :

Le médecin du travail, la psychologue du travail, la référente santé et sécurité du DRHAS et un assistant de prévention étaient présents pour échanger sur les conditions de travail et les effets de la fusion sur les agents. Le constat est unanime et partagé sur la grande conscience professionnelle des agents, la charge de travail importante, le manque de reconnaissance, les relations de travail dégradées, les carences dans les organisations de travail non anticipées, le travail constant dans l'urgence, la non prise en compte des services transversaux, la carence des politiques RH, faute d'indicateurs et d'évaluation de la charge de travail...en résumé sur la souffrance au travail !

Au vu de ce constat qui ne peut pas rester sans suite, l'UNSA SJ a demandé à ce que des objectifs de prévention des risques professionnels soient désormais fixés aux chefs de service, afin que ces problématiques soient réellement travaillées. Cela permettrait en outre de s'inscrire pleinement dans les obligations réglementaires et d'apprendre à travailler différemment en introduisant la prévention des risques dans le management.

Les chefs de Cour n'y sont pas opposés et ont demandé aux OS de leur faire des propositions d'actions et de thématiques à travailler. Ils souhaitent une nouvelle dynamique d'échange tournée vers la résolution de difficultés concrètes.

-3- Les chartes des temps :

Celle du TJ de Mâcon a été validée après modification, celle du TJ de Dijon est renvoyée au prochain CT.

Vos représentants UNSA SJ :

Laurent BENARD

Mélissa MONIN

Laurence SILURGUET

Catherine SOLIVELLAS